Université de Poitiers

Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

Arrêté électoral particulier n°2023-01-12-9-BV

Implantation, organisation et composition du bureau de vote relatif à l'élection des représentant(e)s des collèges A et F (étudiants) au Conseil de l'INSPE de l'Université de Poitiers

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif au 12 mars 2021 ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au CEC ;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment son article 113 ;
- VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- VU la délibération du Conseil d'administration du 24 janvier 2014 portant approbation des statuts de l'INSPE
- VU l'avis favorable du Comité électoral consultatif en date du 11 janvier 2023 ;

Direction des Affaires Juridiques & des Archives / Université de Poitiers - 15 rue de l'Hôtel Dieu - Bât. E5/E7 - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9

ARRÊTE

Article 10. Objet

Le bureau de vote est en charge de l'ensemble des scrutins liés à la désignation des représentant(e)s du Conseil de l'INSPE, ainsi que du dépouillement à l'échéance des scrutins.

Compte tenu de la présence de plusieurs électeur(rice)s sur les différentes implantations géographiques de l'INSPE, il est prévu la mise en place de plusieurs bureaux de vote pour l'opération électorale en cours.

Article 11. Implantation et composition des bureaux de vote

2.1 Implantation et composition des bureaux de vote – Site de Poitiers- Campus

Adresse :
INSPE
Bâtiment 20
5 rue Shirin Ebadi
86073 Poitiers Cedex 9
1er étage - Salle 104

Présidente : Elisabeth LAVERRE
Assesseure : Véronique JOUTEAU
Assesseure : Isabelle ANCELIN

Présidente suppléante : Frédérique VRAY
Assesseur suppléant : Sébastien KERBRAT
Assesseur suppléant : Janick RUSIEWIEZ

2.2 Implantation et composition du bureau de vote – Site d'Angoulême

Adresse :
INSPE
Bâtiment M6
553 rue Route de la Croix du Milieu
16400 La Couronne
Salle de réunion

Présidente : Angélique BENOIT
Assesseure : Béatrice VOISIN
Assesseure : Nathalie GALLET

Président suppléant : Patrick KOLB
Assesseur suppléant : Nicolas EPINOUX
Assesseure suppléante : Cécile LALANNE

2.3 Implantation et composition du bureau de vote – Site de Niort

Adresse :

Bâtiment J2
8 Rue Archimède
79000 Niort
Salle Malala

Présidente : Sonia HAYS
Assesseur : Fabien METAYER
Assesseure : Virginie DROCHON

Présidente suppléante : Sandrine JOUHANIQUE
Assesseure suppléante : Pauline NEVO
Assesseur suppléant : Gerald ARDANUY

Article 12. Organisation du bureau de vote :

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 16h00 le 24 janvier 2023.

Article 13. Bureau de vote centralisateur

Compte tenu des différentes implantations géographiques des bureaux de vote, il est constitué un bureau de vote centralisateur en charge du dépouillement des scrutins pour l'opération électorale pré-visée.

Il est composé de la manière suivante :
Adresse :
INSPE
Bâtiment 20
5 rue Shirin Ebadi
86073 Poitiers Cedex 9
1er étage - Salle 104

Présidente : Elisabeth LAVERRE
Assesseure : Véronique JOUTEAU
Assesseure : Isabelle ANCELIN

Présidente suppléante : Frédérique VRAY
Assesseur suppléant : Sébastien KERBRAT
Assesseur suppléant : Janick RUSIEWIEZ

Article 14. Publicité et exécution

Le Directeur de l'INSPE ainsi que sa Responsable administrative sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeur(rice)s par voie d'affichage et tenu à leur disposition sur les lieux de vote.

Le présent arrêté est publié au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Przemyslaw SOKOLSKI

A Poitiers, le 12 janvier 2023

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL

Direction des Affaires Juridiques & des Archives / Université de Poitiers - 15 rue de l'Hôtel Dieu - Bât. E5/E7 - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9